



alpenkonvention • convention alpine  
convenzione delle alpi • alpska konvencija

**Tagung der Alpenkonferenz**  
**Réunion de la Conférence alpine**  
**Sessione della Conferenza delle Alpi**  
**Zasedanje Alpske konference**

**XIV**

27.09.2016

**TOP / POJ / ODG / TDR**

**A6**

**FR**

---

**OL: EN**

**ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA**

**9**

## PROPOSITION DE MANDAT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL

### *Tourisme durable*

### **Période 2017-2018**

#### 1. Institution du Groupe de travail ou de la Plate-forme

Décision de la Conférence alpine d'instituer le Groupe de travail ou la Plate-forme

Le Groupe de travail (GdT) sur le tourisme durable a été institué par la XIII<sup>e</sup> Conférence alpine de Turin, le 21 novembre 2014.

#### 2. Mission dans la Convention alpine

Référence au Protocole correspondant de la Convention alpine ou à la Convention-cadre

Le mandat contribue à la mise en œuvre du Protocole Tourisme. En tant que thème transversal, le tourisme concerne de nombreux autres Protocoles : les Protocoles Aménagement du territoire et développement durable, Agriculture de montagne, Forêts de montagne, Protection de la nature et entretien du paysage, Énergie et Transports.

Cohérence (éventuelle) avec les thèmes du Programme de travail pluriannuel de la Convention alpine

Le mandat est cohérent avec le MAP-PTP 2017/2022, en particulier avec les thèmes « Adopter des mesures de lutte contre le changement climatique », « Préserver /

valoriser la biodiversité et le paysage » et « Promouvoir l'économie verte ».

### 3. Activités durant le mandat

#### Description des principales activités

Le GdT travaillera sur deux thèmes principaux : l'écologisation du tourisme alpin, en particulier à travers la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> produites par le secteur touristique, et l'identification de stratégies pour des produits touristiques innovants dans les destinations alpines.

Les activités ci-après seront réalisées dans le cadre de ces deux thèmes :

#### Écologisation du tourisme alpin :

- Le GdT recueillera et partagera des expériences et des bonnes pratiques concernant l'écologisation des destinations, des ressources et des équipements touristiques alpins, et d'autres activités afférentes. Le GdT recherchera tout particulièrement des expériences et bonnes pratiques réalisées par les destinations alpines, en se concentrant surtout sur les initiatives visant à réduire et à gérer les émissions de CO<sub>2</sub> (notamment l'efficacité énergétique et des ressources et la rénovation des bâtiments alpins, la mobilité durable, les labels et les programmes de certification, le développement des filières régionales et locales et le soutien de ces dernières). Le GdT sondera également les interrelations entre les thèmes susmentionnés et les politiques d'aménagement durable du territoire. Le GdT accordera une attention particulière aux impacts concrets, aux détails de la mise en oeuvre, à l'évaluation des coûts et des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques et à la transposabilité d'éventuelles actions analysées à partir d'études de cas, en particulier pour un réseau de destinations sélectionnées qui souhaitent rendre leur offre touristique plus durable et respectueuse du climat.
- Sur la base de la collecte susmentionnée d'expériences et de bonnes pratiques dans le cadre d'initiatives visant à rendre les destinations touristiques alpines plus vertes, le GdT développera une analyse de faisabilité pour concevoir un prix de la Convention alpine ou une initiative similaire, qui distinguera les destinations touristiques alpines durables et les approches

innovantes visant d'une manière générale à écologiser les destinations, et qui comprendra différentes catégories.

Identification de stratégies pour les produits touristiques innovants dans le cadre des destinations alpines.

- À travers cette activité, le GdT entend identifier de futurs scénarios et défis pour les destinations alpines, et développer avec les destinations sélectionnées des stratégies et/ou d'autres initiatives susceptibles d'assurer la compétitivité du tourisme et une gestion durable des atouts des Alpes et de leurs paysages. La communication et la promotion de ces activités par les médias auprès d'importants groupes-cibles de visiteurs seront tout particulièrement prises en compte. Afin de réaliser cet objectif, le GdT organisera un séminaire ou un dialogue des parties prenantes sur les « futurs scénarios pour le tourisme alpin ». Prenant en compte les résultats de cette initiative, le GdT identifiera et testera des stratégies cohérentes en coopération avec les acteurs, dans le cadre d'un réseau pouvant inclure jusqu'à sept destinations (identifiées en accord avec la typologie définie par le RSA4) qui souhaitent introduire des innovations dans leur offre et leurs infrastructures touristiques pour faire face aux défis futurs. On étudiera des approches prenant en compte les spécificités, les atouts et les potentiels des Alpes (par exemple le tourisme de santé, le tourisme et les produits de l'agriculture locale, le tourisme et la culture alpine). Les destinations seront impliquées dans un partage d'informations et de pratiques innovant avec les professionnels et, si possible, des visites seront effectuées sur place.

Ces activités constitueront une contribution concrète de la Convention alpine dans le cadre de l'Année internationale du tourisme durable pour le développement, décrétée par l'ONU pour 2017.

Description des principaux résultats

1. Rapport recueillant des informations sur les initiatives réalisées dans les Alpes pour écologiser les destinations touristiques alpines et réduire les émissions de CO<sub>2</sub> dans le tourisme. Les bonnes pratiques et informations contenues dans le rapport seront recueillies sur la base d'un format standard (série de fiches d'information avec brève introduction). Le rapport contiendra de brèves lignes directrices/des outils d'aide pour les parties prenantes au

niveau local.

2. Séminaire/dialogue des parties prenantes sur les « futurs scénarios pour le tourisme alpin » avec les acteurs du tourisme alpin. Des synergies devront être recherchées entre ce séminaire/dialogue et les événements pertinents organisés dans le cadre de la Convention alpine (par ex. conférence sur le tourisme, manifestation sur l'aménagement du territoire).
3. Séminaires/échanges/visites avec les parties prenantes du réseau de destinations, selon les ressources disponibles.
4. Rapport et brochure en ligne pour disséminer les stratégies et initiatives développées avec le réseau de destinations.
5. Rapport sur la faisabilité d'un prix de la Convention alpine ou d'une initiative similaire distinguant les destinations touristiques alpines durables.

#### Activités de communication du Groupe de travail ou de la Plate-forme

La communication passera par la dissémination active des publications, des rapports de projet et autres informations, ainsi que par les séminaires/dialogues publics des parties prenantes prévus par le mandat.

#### *Coopération avec les autres Groupes de travail et Plates-formes*

Le tourisme durable entretient des liens avec une série de Plates-formes et de Groupes de travail s'occupant des thèmes du changement climatique, de l'énergie, des forêts, de la biodiversité, du patrimoine naturel et culturel, du transport, de l'aménagement du territoire.

#### *Activités dans le cadre de la SUERA et du Groupe d'action 6*

Une étroite coopération et des échanges intensifs pourraient avoir lieu avec différents Groupes d'action pour générer des synergies et coordonner les programmes de travail. Étant donné qu'aucun Groupe d'action ne se concentre particulièrement sur le tourisme, une coopération pourrait être possible sur la base d'activités connexes ciblées, par exemple avec le GA 4 sur l'accessibilité, le GA 5 sur la connectivité et l'agenda numérique, le GA 6 sur la protection de la nature, etc.

#### 4. Présidence et modalité de travail

Présidence et composition
<p>Le Groupe de travail sera présidé par l'Italie</p> <p>Le GdT sera formé d'experts désignés par les Parties contractantes. Il pourra être ouvert à la participation d'intervenants invités le cas échéant.</p>
Méthode de travail
<p>Le GdT tiendra au moins deux réunions par an, dans divers lieux à définir. D'autres séminaires ou évènements seront organisés si nécessaire.</p>